



radiation abusive pole emploi

Par **discworld**, le **07/02/2011** à **18:18**

bonjour a tous

J'espere que vous saurez me conseiller au mieux dans le mic mac dans lequel je me trouve..

je vous explique mon cas:

je suis inscrite au pole emploi depuis octobre 2009.

je suis tout de suite suivi par cap emploi.. qui me propose au moi de novembre 2010 une formation de 3 mois.

je me rend a cette formation et le soir du 1er jour il est decidé avec la formatrice et ma conseillere cap emploi que pour raison medical je ne poursuivrai pas cette formation.

Au mois de janvier 2011 pole emploi refuse de me verser mes indemnités sous le pretexte que je suis en formation!!!

je leur prouve que non et leur fourni de nouveau le certificat medical de mon docteur plus l'attestation de l'organisme de formation (il avait deja ces documents au mois de novembre)

.... il debloque mon paiements fin janvier!

et seulement quelques jours apres je recois un coup de telephone (message sur repondeur)du directeur du pole emploi m'expliquant que je ne peu pas cumuler le chomage et les indemnités d'arret maladie de la securité social!!!!!!! :sweat: :sweat: :sweat:

je n'est pas ete en arret maladie!!

le certificat de mon medecin spécifie bien que je suis "inapte" au stage seulement....

donc je suis radié !je les ai menacé de faire appel au tribunal administratif et comme par

hasard il me redemande un certificat de mon docteur..... alors qu'ils en ont deja un :fou: :fou: :fou:

je vie seule avec mon fils et j'en suis a plus de 500€ de frais de rejet et autres depuis debut janvier....

que dois je faire a votre avis

au moins si je vais jusqu'au tribunal je pourrais demandé des dommage et interet

merci de me donner vos avis conseils et autres.